

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20130208-2013_00056_DA-AR

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2013

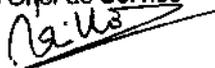
Publication : 22/02/2013

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Conseil Général
Haut-Rhin 

Direction de l'Autonomie

Le Chef de Service


Nathalie MAILLOT

Colmar, le

2013 00056

ARRETE

DA

du

- 5 FEV. 2013

Portant désignation du médecin des services départementaux du Conseil Général du Haut-Rhin au sein de la commission régionale de coordination médicale prévue par l'article L.314-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles

- VU l'article L.314-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles
- VU l'article L.314-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles
- VU l'article R.314-171-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département,

ARRETE

ARTICLE 1:

L'arrêté n° 2005-00627-DSOL du 25 décembre 2005 portant désignation d'un médecin au sein de la commission départementale de coordination médicale est abrogé.

ARTICLE 2 :

Madame le Docteur Isabelle MAGNIEN, médecin de la Direction de l'Autonomie du Département du Haut-Rhin, est désignée pour siéger au sein de la commission régionale de coordination médicale, mentionnée au sixième alinéa de l'article L.314-9.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur Général Adjoint sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

Pour le Président du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation

Le Directeur Général des Services
LE PRESIDENT


André THOMAS

Hôtel du Département
100, avenue d'Alsace
BP 20351
68006 Colmar Cedex

Tél. 03 89 30 67 80
Fax 03 89 21 93 53
solidarite.dpah@cg68.fr
www.cg68.fr